

SITE : PORT HALIGUEN

NOTE N°: 13 / 2019

Rédacteur :
B. GUILLON VERNE

OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des
Installations Portuaires de Plaisance

Port Haliguen
Tel : 02 97 50 20 56

PORT HALIGUEN – QUIBERON 23 avril 2019 à 9h30

Présents :

Représentant du département : Franck Noël

Représentant de la compagnie des Ports du Morbihan : Arnauld Devys, Directeur Adjoint de la CPM; Dominique Hérisset, Directeur de Port Haliguen; Bruno Guillon Verne, Directeur Adjoint de Port Haliguen.

11 plaisanciers membres du CLUPIPP et 1 représenté suivant feuille de présence.

24 plaisanciers étaient présents lors du CLUPIPP 2018.

En préambule, M. Noël se présente et rappelle le fonctionnement du CLUPIPP : Ce comité comprend les plaisanciers titulaires d'un contrat d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à 6 mois qui font la démarche de s'inscrire sur la liste. Cela se concrétise par une réunion d'information et d'échanges la plus participative possible.

Il est rappelé qu'un compte-rendu est effectué, affiché en capitainerie, et à disposition de l'ensemble des usagers.

La liste comporte 163 personnes en 2019 contre 161 en 2018.

Arnauld Devys accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Il annonce le déroulement de cette réunion et rappelle les travaux importants entamés depuis septembre 2017 à Port Haliguen Quiberon.

Il passe ensuite la parole à Dominique Hérisset pour l'exposé de l'activité du port.

Dominique Hérisset rappelle la création de 120 places réparties entre le bassin du Mané, le vieux port et le reste du port.

Il présente l'activité du port et explique les légers replis des contrats liés aux travaux.

Il explique la diminution de l'activité passage notamment à cause du bouche à oreille qui a fait renoncer de nombreux plaisanciers à venir en escale à Port Haliguen à cause des travaux.

Après avoir évoqué la liste d'attente il propose de répondre aux questions.

DESTINATAIRES :
COPIES :

Question : Places de parking pour cet été?

Réponse : Nous allons récupérer une partie du parking de Castéro, les barrières doivent y être remises en place vers fin juin. Le parking du Mané est toujours à disposition de l'ensemble des usagers. Afin de faciliter son accès la porte reste ouverte constamment. Il est vivement recommandé d'aller s'y garer, il est rappelé que 80 places très confortables y sont possibles.

Question : Quels sont les contrats du vieux port? Il y a des nouveautés?

Réponse : Oui effectivement, il y aura 2 tarifs distincts en fonction des prestations. Sur bouées ou sur ponton central avec catways, eau et électricité.

Question : Demande d'explication sur le fonctionnement de la porte du bassin à flot.

Réponse : La porte s'ouvre et se ferme à 3 mètres cote marine soit plus de 3 heures avant et 3 heures après la marée. La capitainerie met à disposition des horaires. Le site (et non l'application) de : *marée info quiberon port haliguen* sur lequel les horaires s'affichent est disponible.

Ces horaires sont indicatifs et peuvent varier surtout en fonction des surcotes ou des sous-cotes.

Question : La hauteur des pieux est-elle prévue suffisamment haute?

Réponse : Oui, la hauteur des pieux des ports de la compagnie a fait l'objet d'études et Port Haliguen en particulier. Les pieux sont à 7.70 mètres et les bords à quai à 7 mètres. Cela permet une surcote importante ou une houle éventuelle.

Question : Après quelques mois, quel est l'effet des épis?

Réponse : Les progrès sont énormes déjà mais il faut attendre la fin des travaux pour en voir véritablement les effets. Le plan d'eau a changé de configuration et il faudra s'y habituer.

Question : Qu'en est-il du dragage de la passe d'entrée? Que disent les pêcheurs?

Réponse : Des échanges sont en cours afin de le faire à la meilleure période pour les pêcheurs.

Arnauld Devys reprend la parole et expose les investissements puis demande s'il y a des questions.

Question : Quelles sont les relations avec la Mairie de Quiberon? Interrogation suite aux vœux de l'ASNQ.

Réponse : Lors de l'AG de l'APPH, le Maire, Bernard Hilliet, a noté les bonnes relations entre la commune et la compagnie des ports du Morbihan.

A noter un renforcement de la surveillance dans le port grâce à la charte Plaisanciers Vigilants en association avec l'APPH, la gendarmerie et la Mairie. Tous les usagers peuvent accéder à cette charte.

Question : Qu'en est-il de la vidéo protection? Elle est très attendue!

Réponse : Nous en sommes bien conscients et nous l'attendons aussi. La procédure est lancée, il faut respecter la loi et les autorisations.

Question : Obligation de passage des professionnels en capitainerie avant intervention sur le port.

Réponse : Des études sont en cours pour trouver la meilleure solution qui satisfera tout le monde. Les professionnels sont ouverts à cette démarche et sont prêts à faire des efforts.

Question : Y aura-t-il des caméras dans les passes d'entrée.

Réponse : Oui, prévues sur l'entrée du port, les parkings, la zone technique et sans doute la cale de mise à l'eau en plus des passerelles.

Question : Qu'en est-il des garanties d'usage?

Réponse : Les objectifs sont presque atteints, une quarantaine de bateaux ont signé.

Question : Qu'est devenu le bateau électrique?

Réponse : Une procédure judiciaire est en cours, il ne reviendra pas dans le port.

Arnauld Devys commente le résultat d'exploitation et le prévisionnel 2019.

Question : Cohérence entre le montant des provisions annoncées l'année dernière et celui affiché cette année pour 2017 (900 K€ en 2017 passe à 550 K€)?

Réponse : l'APPH, à l'origine de la question, précisera sa question au port, qui lui apportera une réponse.

Les questions étant terminées, Franck Noël remercie l'assemblée pour son attention et souhaite une bonne saison à tous.

La séance est levée à 11 heures.